



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **15 décembre 2008**

Délibération n° 2008-0410

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Priest

objet : Demande de soumission au régime forestier de diverses parcelles communautaires situées le long de l'allée des Parcs

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Rapporteur** : Monsieur Joly

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 décembre 2008

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : 16 décembre 2008

**Présents** : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

**Absents excusés** : Mme Farih (pouvoir à Mme Benelkadi), M. Albrand (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Le Bouhart), M. Chabert (pouvoir à Mme Levy), Mme Dagorne (pouvoir à M. Buffet), MM. Deschamps (pouvoir à M. Chabrier), Flaconnèche (pouvoir à M. David G.), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Giordano (pouvoir à M. Coste), Gléréan (pouvoir à M. Reppelin), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Justet (pouvoir à M. Darne JC.), Lambert (pouvoir à M. Serres), Louis (pouvoir à Mme Bocquet), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Réale (pouvoir à M. Passi), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

**Absents non excusés** : Mme Ait-Maten, M. Millet, Mme Pierron.

**Séance publique du 15 décembre 2008****Délibération n° 2008-0410**

|                         |                                                                                                                                |
|-------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| commission principale : | proximité et environnement                                                                                                     |
| commune (s) :           | Saint Priest                                                                                                                   |
| objet :                 | <b>Demande de soumission au régime forestier de diverses parcelles communautaires situées le long de l'allée des Parcs</b>     |
| service :               | Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel |

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 26 novembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'aménagement de l'est lyonnais, le schéma directeur de l'agglomération lyonnaise approuvé en 1992 prévoit la réalisation d'un espace vert paysagé dénommé V-vert dans le prolongement du parc départemental de Parilly.

Depuis 1996 la Communauté urbaine, en partenariat avec l'Office national des forêts (l'ONF), a planté environ 30 hectares de forêt avec pour objectif de relier le parc départemental de Parilly au Fort de Saint Priest et engager ainsi la réalisation de la branche sud de ce V-vert. Cet ensemble forestier constitue aujourd'hui la forêt de Feuilly.

Dans le but de garantir la pérennité du couvert forestier sur la forêt de Feuilly et d'en assurer une gestion durable, il est proposé de demander à monsieur le préfet la soumission au régime forestier d'un premier périmètre de forêt.

Ce périmètre, d'une superficie de 254 565 mètres carrés, situé sur le territoire de la Porte des Alpes, le long de l'allée des Parcs à Saint Priest, est constitué des parcelles suivantes :

| Section cadastrale | Numéros de parcelles                                                          | Superficies (en m <sup>2</sup> ) |
|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| AH                 | 154 - 153 - 157 - 158                                                         | 30 218                           |
| AE                 | 314 - 316                                                                     | 30 180                           |
| AC                 | 112 - 103 - 100 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 23 - 135 - 138                     | 40 386                           |
| AD                 | 1 - 2 - 3 - 4 - 81 - 182 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 181 - 176 - 17 - 175 | 56 952                           |
| CY                 | 446 - 448                                                                     | 96 829                           |
| total              |                                                                               | 254 565                          |

La passerelle cavalière qui enjambe le boulevard de la Porte des Alpes et son emprise foncière ne font pas partie de cette demande de soumission au régime forestier ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** le principe de soumission au régime forestier d'un premier périmètre de la forêt de Feuilly, constitué des parcelles ci-dessus visées, situé le long de l'allée des Parcs sur la commune de Saint Priest.

**2° - Autorise** monsieur le président à déposer un dossier et à demander à monsieur le préfet du Rhône la soumission au régime forestier d'un premier périmètre ainsi qu'à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2008.**